



N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_  
Moto-Club \_\_\_\_\_  
N° d'affiliation \_\_\_\_\_  
Date \_\_\_\_\_  
Lieu \_\_\_\_\_  
Organisateur technique - \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_



## REGLEMENT PARTICULIER 2021-2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ..... Licence : .....  
Délégué FFM – Président de jury ..... Licence : .....  
Membre de jury ..... Licence : .....  
Membre de jury ..... Licence : .....  
Commissaire technique responsable ---- Licence : .....  
Responsable du chronométrage ..... Licence : .....

### Article 3 Catégories & Engagements

	Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrées
<input type="checkbox"/>	Motos			
	Motos CFS 1	18 ans	-	251 à 650cc 4T
	Motos CFS 2	18 ans	-	175 à 500cc 2T
	Motos CFS 3	18 ans	-	100 à 150cc 2T & 100 à 250cc 4T
	Motos CFS F Féminines	18 ans	-	100 à 500cc 2T & 100 à 650cc 4T
Motos CFS V Vétérans	38 ans	-	100 à 500cc 2T & 100 à 650cc 4T	
<input type="checkbox"/>	Quads			
	Quads Scratch	15 ans	-	15 ans : 550cc 2T et 4T maxi / 18 ans : libres
	Quads Féminines	15 ans	-	15 ans : 550cc 2T et 4T maxi / 18 ans : libres
	Quads Vétérans	38 ans	-	Cylindrée libre
Quads Juniors	15 ans	17 ans	550cc 2T et 4T maxi	
<input type="checkbox"/>	Juniors			
	Juniors 2T	13 ans	17 ans	100 à 125cc 2T
Juniors 4T	15 ans	17 ans	100 à 250cc 4T	
<input type="checkbox"/>	Espoirs	11 ans	16 ans	85cc 2T

Autres catégories (le cas échéant) :

.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

**NON**     **OUI** (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ...

Nombre de secouristes .....

Hôpital le plus proche .....

Nombre d'ambulance(s) .....

Temps de trajet (en min) .....

## Article 7 Le site de pratique

### Accès :

Nom du site .....

Adresse .....

### Caractéristiques :

Longueur du circuit .....

Largeur minimum de la piste .....

Largeur de la grille .....

Longueur de la ligne droite de départ .....

Nombre d'OCP\* .....

\*Officiels Commissaires de Piste

**Capacité Moto : ...**  
(voir Art. 3-e des RTS)

**Capacité Quad : ...**  
(voir Art. 3-e des RTS)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

### Visa du Moto-Club

Date :

### Visa de la Ligue

Date :

### Visa de la FFM

Date :

Numéro :